



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Quotas de production

Question écrite n° 36697

Texte de la question

M Didier Chouat appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture sur la situation de la Bretagne au regard de la production laitière. Depuis 1983, la collecte de certaines régions a continué de progresser de façon particulièrement sensible dans certains départements, alors que les éleveurs bretons ont dû bloquer leur croissance et que leur référence globale se situe à près de 10 p 100 en dessous de la collecte de 1983 (moyenne nationale à - 7 p 100 environ). En conséquence, il lui demande, pour la prochaine campagne laitière : 1o que les sous-réalisations de Bretagne restent affectées à cette région ; 2o que si le reliquat des ventes directes (180 000 tonnes environ) doit être affecté aux producteurs ou aux entreprises, la répartition en soit faite au prorata de la collecte de chaque région.

Données clés

Auteur : [M. Chouat Didier](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36697

Rubrique : Lait et produits laitiers

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1988, page 642